



# ÉTAT DES LIEUX PAGE 1 / 3

## FORCES DE L'ORDRE INTÉRIEURES

État des lieux de l'insécurité en France (novembre 2021)

### LA DÉLINQUANCE EN CHIFFRES

- En 2020, le pays comptait officiellement 2,41 millions de crimes et délits ; or, 2020 était une année moins criminogène car directement impactée par le confinement de la population. Ainsi, l'année 2019 comptait 2,79 millions de crimes et délits.
- En 2020, le nombre d'homicides était de 863, tandis que les plus gros agglomérats statistiques étaient les vols sans violence contre les personnes (543 700) et les destructions et dégradations volontaires (523 500). 60% des faits étaient commis en zone confiée à la responsabilité de la police nationale (50% de la population, 5% du territoire national).
- Ces statistiques des faits enregistrés par les forces de sécurité ne rendent compte de l'état réel de la délinquance et de son inexorable augmentation que de façon très imparfaite. En effet, le nombre d'attaques de banques, de vols de véhicules et de cambriolages est contenu non pas en raison de l'efficacité de la répression policière et judiciaire mais en raison de l'extension et de l'amélioration des dispositifs de protection. De nombreuses victimes (violences intrafamiliales, cambriolages, vols, dégradations légères...) renoncent à porter plainte du fait des délais de prise en compte dans les commissariats et brigades de gendarmerie, des faibles perspectives de retrouver les auteurs et de la probabilité d'une réponse judiciaire inadaptée, de la possibilité de rétorsion des auteurs ou de leurs proches contre les plaignants. Le nombre de faits est volontairement minoré par les forces de sécurité (délits enregistrés sur une main courante, délit de dégradation d'un véhicule transformé en dégradation simple passible d'une amende, ainsi sortis des statistiques...) ainsi que par les tribunaux eux-mêmes (amendes simples pour des vols à l'étalage pour des préjudices au-dessous d'une centaine d'euros...). Encore plus grave, de nombreuses peines prononcées par la justice ne sont pas exécutées, commuées en travaux dits d'intérêt général, au port d'un bracelet électronique à domicile qui souvent n'est pas vérifié. La répression de la délinquance juvénile reste incantatoire.
- L'impunité des délinquants d'habitude grandit, de même que l'exaspération des victimes et leur insécurité qui n'est pas du tout vécue comme un sentiment.
- La visibilité de l'agressivité des mafias - le plus souvent d'origine étrangère ou associées à des membres de la communauté des gens du voyage - se traduit par des règlements de comptes meurtriers sur la voie publique entre délinquants de plus en plus jeunes et par l'exposition de femmes et d'enfants à la mendicité et à la prostitution, au vu et au su de tout le monde.
- Moins visibles mais tout aussi délétères pour la cohésion sociale, les escroqueries divers (aux assurances, aux prestations sociales, aux cartes vitales, à la taxe carbone...), de plus en plus sur internet, génèrent des gains immenses pour certains délinquants, pour un risque minime, mais avec un préjudice important. Des ressortissants de nationalités multiples profitent de leur statut pour trafiquer au-delà des frontières et mettre leurs gains à l'abri des poursuites judiciaires.

### LES PROBLÉMATIQUES ORGANISATIONNELLES INTERNES AUX FORCES DE L'ORDRE

- Paradoxalement, la France compte un nombre conséquent d'agents des forces de l'ordre, notamment 246 000 policiers nationaux, 100 000 gendarmes et 24 000 policiers municipaux, des derniers exerçant progressivement des missions dévolues jusque-là à une police d'État. Outre les rivalités entre polices qui génèrent une baisse de l'efficacité et de l'efficience, ces forces sont pénalisées par des contradictions internes qui réduisent leur impact sur la sécurité et la délinquance :
- **Police nationale** : l'extrême centralisation et l'organisation de directions centrales « en tuyau d'orgue » (chaque direction conduit sa propre stratégie, avec des agents sur le terrain qui peinent à partager leurs informations et à travailler ensemble). L'absence d'autorité des responsables, minée par l'importance des délégués syndicaux.





# ÉTAT DES LIEUX PAGE 2/3

## FORCES DE L'ORDRE INTÉRIEURES

La réforme dite des « corps et carrière », qui a généré une inflation des grades et réduit le nombre d'agents réellement sur le terrain. Le dynamitage de la police de proximité depuis le président Sarkozy. La rivalité entre les 3 corps (exécution, encadrement, direction), avec des commissaires dont la carrière est désormais déconnectée des réalités du métier. Le fossé entre les policiers de base confrontés aux formes les plus graves de la délinquance et abandonnés par leur hiérarchie, et les plus hauts cadres de la police. Les premiers sont impactés cruellement par la hausse du prix de l'immobilier dans les grandes villes, les contraignant à accéder à la propriété de plus en plus loin de leur lieu de travail. Par démagogie mais aussi par respect des normes européennes, la durée du travail hebdomadaire continue de diminuer, réduisant de fait le nombre d'agents travaillant réellement sur le terrain (un sur dix !).

- **Gendarmerie nationale**: relativement préservée jusqu'en 2009 (transfert vers le ministère de l'Intérieur) grâce à son statut militaire et au maintien d'une certaine discipline, cette « police commandée » ne cesse de voir l'autorité de sa hiérarchie intermédiaire sapée par la direction générale de la gendarmerie (numéro vert d'appel à la délation sous prétexte de discrimination, mise en place de représentants de la « concertation », qui ressemblent de fait à des délégués syndicaux...). Le principe de subsidiarité, encore respecté il y a 10 ans, et la responsabilisation des échelons hiérarchiques ancrés sur un territoire constituaient l'attrait principal du métier. Grâce à un saut technologique sans précédent, la direction générale entend désormais tout savoir et tout diriger depuis sa salle opérationnelle d'Issy-les-Moulineaux. Afin de maintenir le principe de la concession de logement par nécessité absolue de service, l'institution a recours à des subterfuges pour entretenir un parc immobilier qui se dégrade, avec un coût qui grève le budget général. Les logements domaniaux, implantés dans les grandes villes, sont effectivement occupés par les gendarmes, mais les crédits pour l'entretien sont insuffisants et le recours à des prestataires de services privés est catastrophique. S'agissant des casernes financées par les collectivités territoriales – souvent en exerçant le chantage à la fermeture de la brigade – qui constituent l'essentiel du maillage territorial de la gendarmerie, les gendarmes départementaux – peu soumis à la mobilité professionnelle – occupent de moins en moins leur logement en famille car ils peuvent accéder plus facilement à la propriété dans des zones où l'immobilier est moins cher. N'habitant plus leur milieu de travail, les militaires connaissent de moins en moins le monde rural. Le nombre des heures travaillées et de permanences rejoint progressivement celui des policiers. La surveillance du territoire, notamment des zones les plus reculées, n'est plus correctement exercée ; le contact avec la population est pratiquement rompu.
- **Police municipale**: afin de combler la présence de plus en plus réduite de la police nationale, les municipalités ont été incitées à se doter de policiers dont les prérogatives continuent de croître pour tendre vers celles de la police nationale. Les agents sont armés et encourent les mêmes risques de prise à partie par une délinquance de plus en plus agressive. Les policiers municipaux sont le plus souvent d'anciens candidats recalés aux concours d'entrée dans les polices d'État. Ils sont pourtant les membres des forces de l'ordre les plus au contact de la population.
- Enfin, des pans entiers de la sécurité sont de plus en plus concédés à des **entreprises de sécurité privées** (2 800 agents de la sûreté ferroviaire dans la SNCF). On dénombre ainsi environ 200 000 gardes privés en France, qui assurent la surveillance des entreprises, des supermarchés, des stades et des événements sportifs, sans les formations adéquates ni les prérogatives des forces de police, avec toutes les dérives possibles. Il s'agit de la plus grande force de police, même si elle n'est pas coordonnée par un échelon central.

### INADAPTATION DE LA PROGRAMMATION BUDGÉTAIRE ET DES MARCHÉS PUBLICS

- Du fait du mode de programmation budgétaire annuelle, notamment avec la mise en réserve légale qui « gèle » dès le début de l'année une partie du budget (qu'il faudra conquérir de haute lutte en fin d'année en jouant des rivalités entre les politiques et les fonctionnaires du ministère des finances – cette pratique gèle, de fait, la masse budgétaire dite manœuvrable, qui permettrait de faire de vrais choix budgétaires), la police et la gendarmerie nationales sont assujetties à des stratégies de court terme, qui les empêchent de mener sereinement des projets coûteux mais nécessaires sur plusieurs années (notamment concernant l'immobilier).
- Le court-terme est de mise, sinon la gabegie en fin d'année. Sous le prétexte de lutter contre la corruption, les procédures de marché public sont d'une complexité sans pareil et grèvent les finances des budgets publics.





# ÉTAT DES LIEUX PAGE 3/3

## FORCES DE L'ORDRE INTÉRIEURES

---

- Ces deux forces de sécurité (police et gendarmerie nationales) constituant le dernier rempart de la République, elles connaissent depuis une vingtaine d'années une inflation de la masse salariale due à un relèvement des indices des salaires et à un « repyramidage » des grades par rapport aux fonctions exercées. L'apparition d'un phénomène qualifié « d'armée mexicaine » suit une tendance générale de la fonction publique (disparition des emplois de catégorie D, multiplications des postes de haut niveau de type A +) mais entraîne mécaniquement une dévalorisation des grades et rend illisible toute hiérarchie.
- Les armées avaient déjà entamé ce processus depuis les années 90, le nombre de généraux étant le même qu'au début du XX<sup>ème</sup> siècle alors que les effectifs ont été considérablement réduits.
- La gendarmerie s'efforce de dupliquer les mesures catégorielles mises en œuvre par la police nationale afin de ne pas perdre en attractivité, avec retard car bloquée par le financement des logements de gendarmes et leur entretien. Le principe de la « concession de logement par nécessité absolue de service » s'étiole, alors qu'il justifiait le maintien d'un maillage territorial de l'ensemble du pays et de ses dépendances outre-mer (y compris dans les zones les moins attractives) une disponibilité hors du commun, une mutation à chaque avancement qui permettait un moindre risque de corruption, un détachement par rapport à la population et un rebattage régulier des fonctions. Par démagogie du haut commandement, sous la pression sociale des militaires dont le conjoint risquait de perdre son travail à chaque mutation, l'obligation de mobilité a été figée et concerne désormais moins de 20% des effectifs (officiers restant soumis à une gestion nationale, sous-officiers ayant demandé une affectation outre-mer, à l'étranger ou dans une spécialité).
- Placées en concurrence, les polices municipales maintiennent leur attractivité par la création de nouvelles spécialités (maîtres-chiens...) ou unités (brigades équestres...), parfois en octroyant des avantages matériels (logements subventionnés).
- On assiste donc à une multiplication des unités dont les missions se chevauchent (GIGN, RAID, BRI...) et à un accroissement des effectifs décorrélés des besoins. Le GIGN (Groupe d'intervention de la gendarmerie nationale), qui comptait moins d'une centaine de membres à son origine dans les années 1970, compte aujourd'hui un effectif de 1 000 militaires...

